



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dijon, le 8 décembre 2011

Le recteur

à

madame la présidente de l'université de Bourgogne,
monsieur le directeur du centre régional de l'ENSAM de Cluny,
monsieur le directeur du CROUS,
mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne,
monsieur le directeur de la DRJSCS,
madame la directrice du CRDP,
mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
mesdames et messieurs les directeurs de CIO,
mesdames et messieurs les chefs de division et de service du rectorat.

Division des ressources humaines
DIRH 3
Gestion des personnels administratifs,
sociaux et de santé

Affaire suivie par
Gracian DIDIER
Téléphone
03 80 44 84 92 / 87
Télécopie
03 80 44 84 91
Courriel
dirh3@ac-dijon.fr

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex

Objet : mouvement inter-académique à gestion déconcentrée des personnels administratifs, sociaux et de santé - rentrée 2012.

**Réf. : - bulletin officiel de l'éducation nationale n° 45 du 8 décembre 2011 ;
- note de service DGRH C2-1 n° 2011-205 du 16 novembre 2011.**

Je vous serais obligé de bien vouloir informer les personnels administratifs, sociaux et de santé relevant de votre autorité et candidats à une mutation dans une autre académie des dispositions suivantes.

I – CORPS CONCERNÉS

- Adjoints administratifs ;
- Infirmiers ;
- Assistants de service social.

II – MODALITÉS TECHNIQUES

A – Préinscription des agents à une mutation inter-académique

Tous les agents désireux d'obtenir une mutation ou une réintégration dans une autre académie, devront impérativement se préinscrire sur l'application AMIA entre **le 10 janvier et le 7 février 2012**, en se connectant, munis de leur NUMEN, à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

Le nombre de vœux est limité à trois académies.

.../...

B – Articulation avec le mouvement intra-académique

2 / 2

La circulaire exposant les modalités d'organisation du mouvement intra-académique 2012 dans l'académie de Dijon sera disponible ultérieurement sur le site Internet à l'adresse suivante :

www.ac-dijon.fr

- ☞ Personnels
- ☞ Mutations 2012
- ☞ Personnels ATSS

Je vous remercie d'assurer la diffusion de la présente note auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

SIGNÉ

Régis HAULET